

Janvier 2023

## Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

### Décembre 2022 : l'année civile s'achève sur une note positive

En décembre 2022, 13 369 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, soit 2,8 % de plus qu'en décembre 2021. Il s'agit de la première croissance significative de l'année. Elle fait suite à la stagnation de novembre (+ 0,05 %) qui intervenait après une série de dix-sept baisses, la plus longue des trente dernières années, liée aux difficultés d'approvisionnement des constructeurs. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont diminué de 8,8 % par rapport à 2021 et de 19,1 % par rapport à 2019 (dernière année antérieure à la pandémie de Covid-19).

Les achats de voitures particulières et commerciales ont représenté 65 % des immatriculations du mois de décembre. Ils se sont accrus de 13 % par rapport à décembre 2021, confirmant les hausses des quatre mois précédents qui succédaient à quatorze diminutions d'affilée. Durant l'année civile 2022, les immatriculations ont reculé de 3,9 % par rapport à 2021. Elles sont nettement inférieures à leur niveau pré-pandémique, en baisse de 24 % par rapport à 2019.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes a reculé de 3,2 % en décembre. Sur un an, ses ventes ont chuté d'un quart.

#### Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Décembre 2022

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	3 515	1 653	570	1 258	1 736	8 732
Cyclomoteur	167	112	35	47	178	539
Motocyclette	167	84	22	66	91	430
Tricycle et quadricycle à moteur	40	24	11	16	31	122
Remorque légère et caravane	120	87	39	59	84	389
Camping-car	57	27	8	15	31	138
Autobus et autocar	22	2	3	3	7	37
Utilitaire dérivé de voiture (UDVP)	118	58	16	13	24	229
Camionnette	657	388	93	182	330	1 650
Camion	28	18	6	14	28	94
Tracteur routier	44	32	40	30	128	274
Remorque lourde	3	3	4	-	4	14
VASP (hors UDVP et camping-car)	25	6	6	8	17	62
Tracteur agricole	125	144	138	94	158	659
<b>Ensemble</b>	<b>5 088</b>	<b>2 638</b>	<b>991</b>	<b>1 805</b>	<b>2 847</b>	<b>13 369</b>

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

*Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).*

## 1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

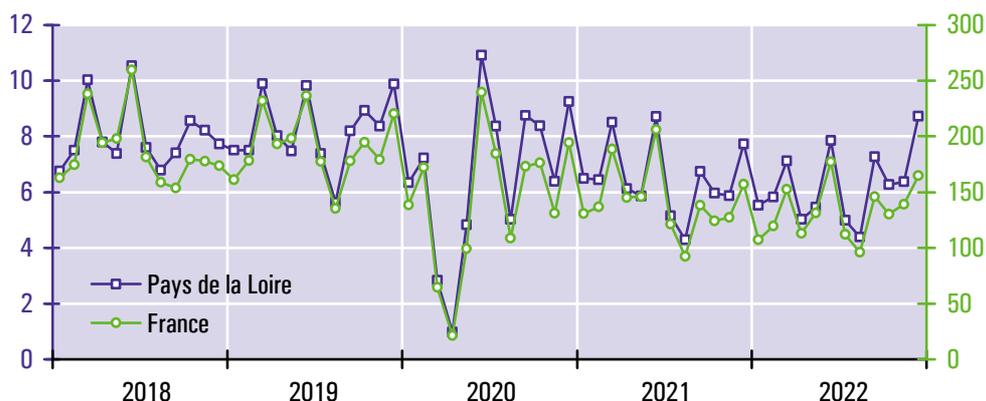
En décembre 2022, 8 732 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une croissance de 13,0 % par rapport à décembre 2021, nettement plus élevée que celle observée en France (+ 4,8 %). Il s'agit de la cinquième hausse consécutive après quatorze mois de baisse continue.

En décembre, le marché a été soutenu à parts égales par les personnes morales (État, sociétés, associations, ...) et par les personnes physiques (ménages et entreprises individuelles) dont les achats de voitures neuves ont respectivement augmenté de 12,4 % et de 13,6 % par rapport à décembre 2021.

En cumul annuel, les immatriculations de voitures neuves ont diminué par rapport à 2021 (- 3,9 % dans la région et - 7,3 % dans l'Hexagone). Ces reculs s'expliquent principalement par la pénurie des intrants de l'industrie automobile (puces électroniques, aluminium, acier, plastique, ...). Les 74 822 voitures neuves vendues dans la région en 2022 marquent ainsi un troisième recul consécutif, après ceux de 2020 (- 19,7 %) et de 2021 (- 1,7 %), dus notamment à la crise sanitaire.

Dans ce marché en récession, le développement des modèles électriques s'est poursuivi. En 2022, plus de dix mille d'entre eux ont été vendus dans les Pays de la Loire (un tiers de plus qu'en 2021), représentant 14 % des ventes de voitures neuves, contre 10 % en 2021. Cette part de marché est voisine de celle de la France (13 %), supérieure à celle de l'Union européenne (9 %), mais très éloignée du record mondial en 2022 (79 % en Norvège).

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

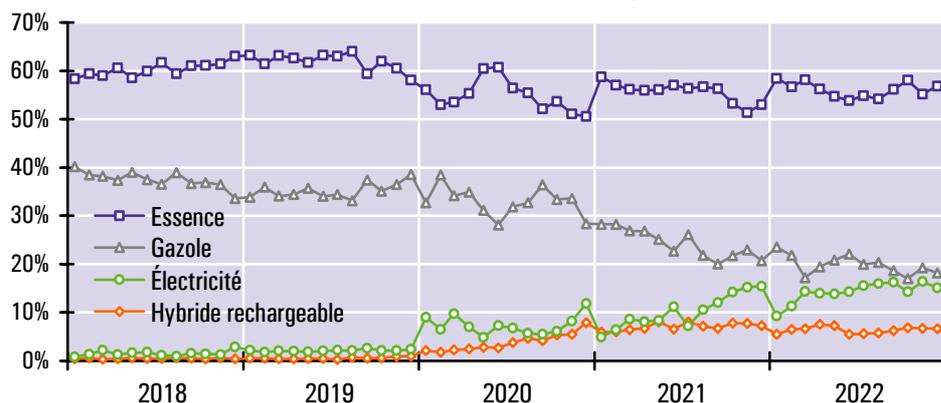
	Décembre 2022			Année 2022		
	Nombre	Structure	Évolution <sup>1</sup>	Nombre	Structure	Évolution <sup>2</sup>
<b>Loire-Atlantique (44)</b>	3 515	40 %	+ 10 %	28 541	38 %	- 6 %
<b>Maine-et-Loire (49)</b>	1 653	19 %	+ 13 %	15 029	20 %	- 3 %
<b>Mayenne (53)</b>	570	7 %	+ 22 %	4 778	6 %	- 3 %
<b>Sarthe (72)</b>	1 258	14 %	+ 14 %	10 774	14 %	- 6 %
<b>Vendée (85)</b>	1 736	20 %	+ 15 %	15 700	21 %	+ 1 %
<b>Essence</b>	4 964	57 %	+ 21 %	42 020	56 %	- 3 %
<b>Gazole</b>	1 587	18 %	- 1 %	14 780	20 %	- 22 %
<b>Électricité</b>	1 315	15 %	+ 10 %	10 687	14 %	+ 34 %
<b>Hybride rechargeable</b>	579	7 %	+ 3 %	4 789	6 %	- 12 %
<b>Autres motorisations</b>	287	3 %	+ 4 %	2 546	3 %	+ 17 %
<b>Personnes morales</b>	4 296	49 %	+ 12 %	36 661	49 %	- 10 %
<b>Personnes physiques</b>	4 436	51 %	+ 14 %	38 161	51 %	+ 2 %
<b>Ensemble</b>	8 732	100 %	+ 13 %	74 822	100 %	- 4 %

<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations de décembre 2022 et celles de décembre 2021

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

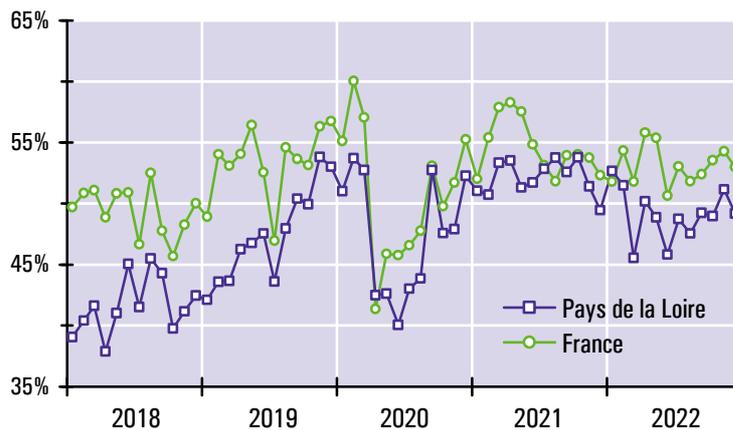


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

La hausse de la part des voitures neuves achetées par les personnes morales est une tendance de fond du marché automobile, liée à la dissociation croissante entre propriété et usage de l'automobile, marquée notamment par le succès des formules de location (LOA, LDD, ...).

Ce phénomène s'est infléchi en 2022 : les personnes morales ont été de nouveau minoritaires dans les ventes de voitures (49 % contre 52 % en 2021). Au niveau national, il est ainsi observé qu'en raison de la pénurie de voitures neuves et de la hausse des prix sur le marché de l'occasion, une part croissante des ménages ayant souscrit une LOA achète leur véhicule en fin de contrat.

### Part des voitures particulières et commerciales neuves achetées par les personnes morales



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

## 2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent treize genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

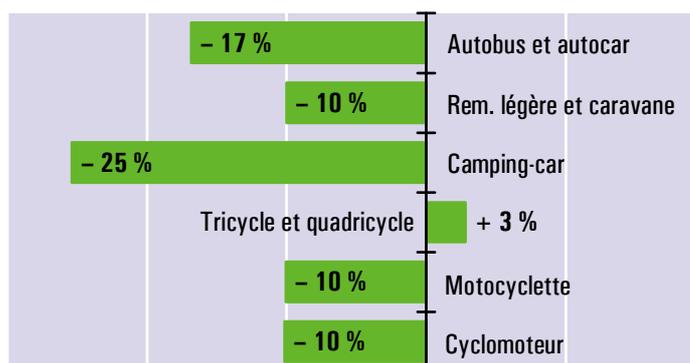
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes de décembre ont chuté de 22 % par rapport au même mois de 2021. Ce recul est le treizième d'affilée. En cumul annuel, l'évolution des immatriculations est négative (- 11 %). Le recul le plus marqué est celui des camping-cars (- 25 %) ; en raison de l'indisponibilité de châssis et de puces, les constructeurs n'arrivent pas à satisfaire une demande record liée aux envies d'évasion consécutives aux épisodes de confinement.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont reculé de 5,2 % par rapport à décembre 2021. 69 % d'entre-elles sont des camionnettes. La chute des ventes observée en 2022 (- 21 % par rapport à 2021) a principalement concerné les camions (- 29 %) et les camionnettes (- 25 %). Elle est due en partie à la détérioration de la trésorerie des transporteurs, liée à la crise énergétique.

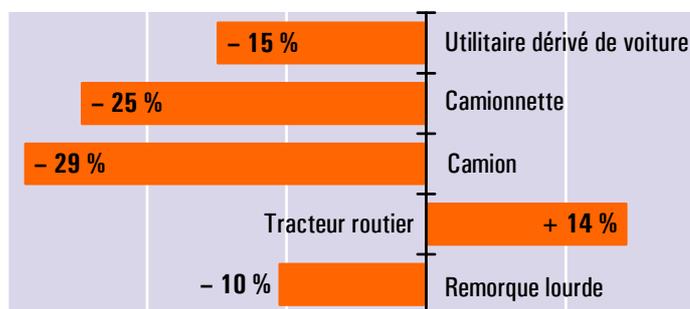
Les ventes de tracteurs agricoles se sont stabilisées par rapport à décembre 2021 (+ 0,3 %). En cumul annuel, le repli n'est plus que de 2,5 %. Dans des volumes onze fois plus faibles, le segment des VASP (hors utilitaires dérivés de voitures particulières et camping-cars) est en recul de 18 % par rapport à 2021.

### Évolution en année glissante \* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

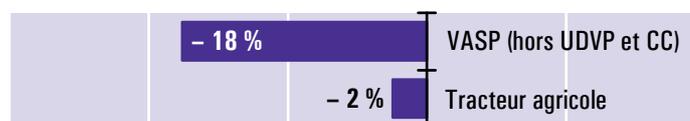
#### Véhicules de transports de personnes



#### Véhicules de transports de marchandises



#### Véhicules spéciaux



\* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (janvier 2022 à décembre 2022) et celles des mêmes mois un an auparavant (jan. 2021 à déc. 2021)

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Annexes

### Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

### Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent 10 à 15 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

### Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Tricycle et quadricycle à moteur

Véhicule de plus de deux roues (scooter à trois roues, quad, buggy, voiturette, ...) pourvu d'un moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm<sup>3</sup> et qui peut rouler plus vite que 50 km/h.

#### Motocyclette

Véhicule à deux roues doté d'un moteur de cylindrée d'au moins 50 cm<sup>3</sup> et de vitesse supérieure à 50 km/h.

#### Cyclomoteur

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 50 km/h.

#### Camping-car (ou autocaravane)

Véhicule autotracté, appartenant à la catégorie des VASP, conçu pour servir de logement et dont le compartiment arrière habitable comprend les équipements inamovibles suivants : sièges, table, couchettes, coin cuisine et espaces de rangement.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

#### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

#### Utilitaire dérivé de voiture particulière

Automobile, appartenant à la catégorie des VASP, dont la banquette arrière et les points d'ancrage de ceinture ont été retirés afin d'avoir une plus grande capacité de transport.

#### Camionnette

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises<sup>1</sup>, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages complémentaires au transport (engin de travaux publics, ambulance, véhicule de pompiers, benne à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, food-truck, petit engin de maintenance de voirie, ...).

#### Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles ou forestiers.

<sup>1</sup> Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les camionnettes utilisées en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des véhicules utilitaires légers en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de camionnettes est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de l'agriculture, ...).

### Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud  
CS 16326  
44263 Nantes Cedex 2  
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :  
Anne Beauval

ISSN : 2109-0025  
© DREAL 2023